

ICT and Elections

THEMATIC WORKSHOP

Information Technology and Elections Management Informed Decisions for Sustainable Outcomes

**MOMBASSA – KENYA
05 AU 09 MARS 2012**



European Commission
Development and Cooperation DG
EuropeAid



United Nations
Development Programme

5 - 9 March 2012, Mombasa, Kenya



**IDENTIFICATION - ENREGISTREMENT ELECTRONIQUE
DE LA POPULATION & DES ELECTEURS**

- CAS DE LA COTE D'IVOIRE -

ADOU ATOINE
Conseiller Spécial du Président de la
Commission Electorale Indépendante
de Côte d'Ivoire

LAM Moktar,
Expert Gouvernance Bureau PNUD-Abidjan

COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE – Siège : Bd Latrille, Résidence ANGOUA, Rte du Zoo, Cocody-II Plateaux
08 BP 2648 ABIDJAN 08- TEL : 22 40 09 90 / 91 fax 22 40 09 92
SITE INTERNET : WWW.celce.org



SOMMAIRE

- I. LA COTE-D'IVOIRE EN BREF
- II. CONTEXTE – JUSTIFICATION DU PROJET
- III. OBJECTIFS
- IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
- V. COUT ET FINANCEMENT
- VI. CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES
- VII. ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS



LA COTE – D’IVOIRE EN BREF

- ❖ SUPERFICIE : 322 462 Km²
- ❖ POPULATION : 22 Millions d’habitants (dont 33 % environ d’étrangers) ; âge moyen : 19, 6 ans
- ❖ REGIME POLITIQUE : Présidentiel (mandat de cinq ans) ; scrutin majoritaire à 2 tours ; dernière élection en 2010 : 31 octobre (1^{er} tour) et 28 novembre (2^e tour)
- ❖ PARLEMENT : 255 sièges ; dernières élections législatives : 11 décembre 2011 et 26 novembre 2012
- ❖ NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES : 153 autorisés; **58** significatifs (signataires du Code de bonne conduite en période électorale pour les élections de sortie de crise)
- ❖ LANGUE NATIONALE (et de travail) : Français
- ❖ ORGANE DE GESTION DES ELECTIONS: COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI), créée en 2000 (Art 32 de la Constitution), composée de Représentants de Partis politiques, d’Institutions de l’Etat (Gouvernement, Parlement, Conseil Economique et Social, Conseil Supérieur de la Magistrature et du Barreau)
 - Dispose d’une Commission Centrale et de 415 Commissions Locales, comprenant chacune 31 membres (dont 20 représentants des partis politiques).



II) CONTEXTE – JUSTIFICATION DU PROJET D'IDENTIFICATION DE LA POPULATION

- ❖ Crise militaro-politique survenue en septembre 2002 ayant entraîné la partition du pays en deux zones: Centre-Nord-Ouest (contrôlée par la rébellion) , et Sud - Est (Gouvernementale).
- ❖ Afin de mettre un terme à cette crise, adoption par les parties en conflit, avec l'appui de la Communauté Internationale, d'un vaste Programme de sortie de crise adossé à l'Accord Politique de Ouagadougou-APO, signé le 04 mars 2007, comprenant deux axes majeurs :
 - ✓ L'identification générale de la population ivoirienne et étrangère vivant en Côte d'Ivoire, afin de traiter définitivement le problème identitaire ; l'une des sources essentielles de la crise, en délivrant des pièces administratives uniques attestant clairement de l'identité et de la nationalité de tout un chacun
 - ✓ La tenue d'élections générales ouvertes, incluses, transparentes et crédibles pour doter le pays d'Institutions acceptées de tous et parvenir ainsi à une normalisation de la vie politique et institutionnelle nationale.



❖ Identification de la population considérée par toutes les parties prenantes à la résolution de la crise, « comme une préoccupation majeure », et « l'épine dorsale » de tout schéma de résolution définitive de cette crise.

❖ Toutes les parties impliquées sont donc convenues :

✓ de mettre en place et conduire un mécanisme de règlement de cette question identitaire ,
décliné en deux modes ;

- l'identification ordinaire ;

- l'identification basée sur la nouvelle liste électorale.

✓ d'organiser (opérations préalables) les audiences foraines et la reconstitution des Registres d'Etat Civil perdus ou détruits notamment lors des déplacements massifs de la population consécutifs à la crise armée, pour prendre en compte l'ensemble de la population concernée;

✓ de mettre en place un Groupe de Travail Identification, comprenant toutes les parties prenantes à la résolution de la crise, présidé par le Premier Ministre, devant assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du Projet.

✓ de recourir aux nouvelles technologies de traitement automatique des données devant permettre notamment d'éviter toute fraude, et de conduire ces opérations avec célérité, transparence et crédibilité ;



- ✓ de mettre en œuvre, à cette fin, une solution technique intégrée : enrôlement électronique des pétitionnaires, création, modification, consultation des bases de données Population et Electeurs, reposant sur un cahier de charges contraignant et transparent ;
- ✓ de faire réaliser ces opérations par un Opérateur Technique privé, choisi par voie d'appel d'offres international, sous la supervision d'un Groupe de Travail Identification interministériel et l'implication des Institutions et Structures techniques nationales compétentes en matière d'identification et de recensement électoral ;
- ✓ de réaliser de manière concomitante les opérations d'identification générale de la population et celle de recensement électoral, comportant des phases identiques (collecte et traitement informatique des données) et portant principalement sur la même population cible de base (la population âgée de 16 ans et plus);
- ✓ d'attribuer la nouvelle carte d'identité ivoirienne à toutes les personnes figurant sur la liste électorale définitive qui aura été établie à l'issue du processus d'identification.



III) OBJECTIFS DU PROJET

- ❖ Permettre à l'Etat de Côte d'Ivoire de disposer d'un fichier Population de référence, fiable et incorruptible, en vue de constituer :
 - ✓ un fichier Identification pour la production de titres d'identité infalsifiables et éviter ainsi toutes fraudes sur la nationalité ;
 - ✓ un fichier Election pour la production des cartes d'électeurs et des documents électoraux nécessaires à la tenue d'élections générales de sortie de crise, transparentes, inclusives, justes et crédibles.



IV) IDENTIFICATION DE LA POPULATION BASEE SUR LA LISTE ELECTORALE

- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE & RESULTAS OBTENUS -

➤ Préalables

- ✓ Organisation d'audiences foraines :
 - Etablissement de jugements supplétifs d'actes de naissance aux personnes nées en Côte d'Ivoire et qui n'avaient jamais été déclarées à l'état civil.
- ✓ Reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, notamment lors de la crise armée de septembre 2002, en vue de la délivrance de pièces administratives aux populations concernées.

NB : Opérations conduites par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, et celui de l'Intérieur ; opérations dont les résultats doivent "alimenter" l'opération d'identification et de recensement électoral proprement dite.

➤ Architecture de l'opération d'identification de la population et de recensement électoral

- ✓ **Principes directeurs** (dispositions pertinentes de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO)
 - **Opération "couplée"**
 - Identification de la population
 - Recensement des électeurs potentiels & établissement de la liste électorale.



• **Documents de base/Référence** : Liste électorale 2000 (établie par l'INS). *Toutes les personnes y figurant étant considérées de nationalité ivoirienne de par la loi électorale.*

• **Six grandes phases**

- Authentification du fichier électorale 2000 (fichier de référence retenu par l'APO)
 - Identification - sélection de fichiers historiques population
 - Collecte in situ (centres de collecte) des informations sur les pétitionnaires (enrôlement avec capture biométrique – photo et empreintes digitales)
 - Traitements informatiques données recueillies (contrôle et dédoublement par matching alphanumérique et biométrique, notamment) dans des sites dédiés (centres de coordination et site central à Abidjan) des données recueillies en vue de la constitution du fichier population duquel découlera :
 - le fichier Population pour la production des nouveaux titres d'identité;
 - le fichier Electeurs pour la production des nouvelles cartes d'électeurs.
 - Validation des fichiers constitués (croisement des fichiers constitués avec le fichier de référence 2000, puis avec les fichiers historiques ; publication de la liste électorale provisoire; traitement des contentieux de l'inscription sur la liste électorale provisoire)
 - Edition et production des titres d'identité (centre secondaire Identification), des documents électoraux et des cartes d'électeurs (centre secondaire Election), sur la base de la Liste Electorale Définitive validée par les Autorités compétentes.
- **Sécurisation des opérations** sur l'ensemble du territoire national par le Centre de Commandement Intégré (CCI), regroupant les deux forces armées belligérantes (Forces gouvernementales et Forces Nouvelles - rébellion) conformément à l'Accord Politique de Ouagadougou

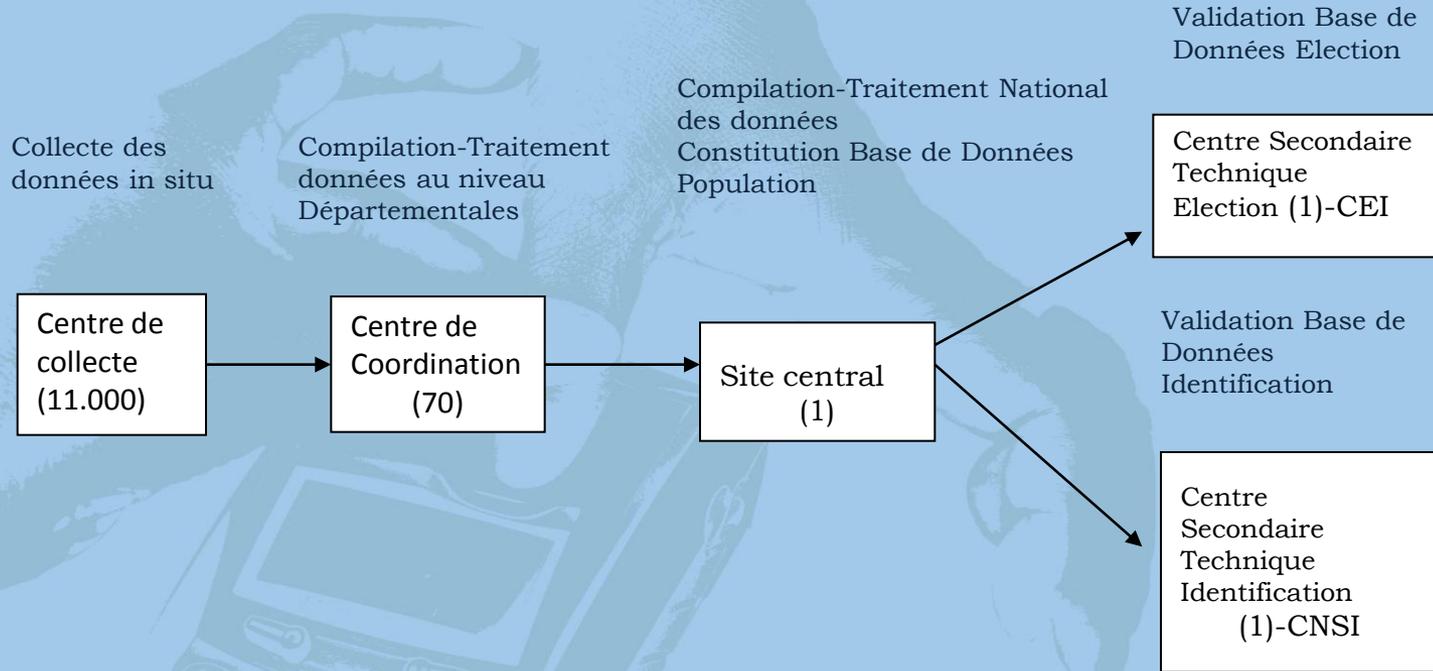


✓ Structures impliquées - Rôles spécifiques

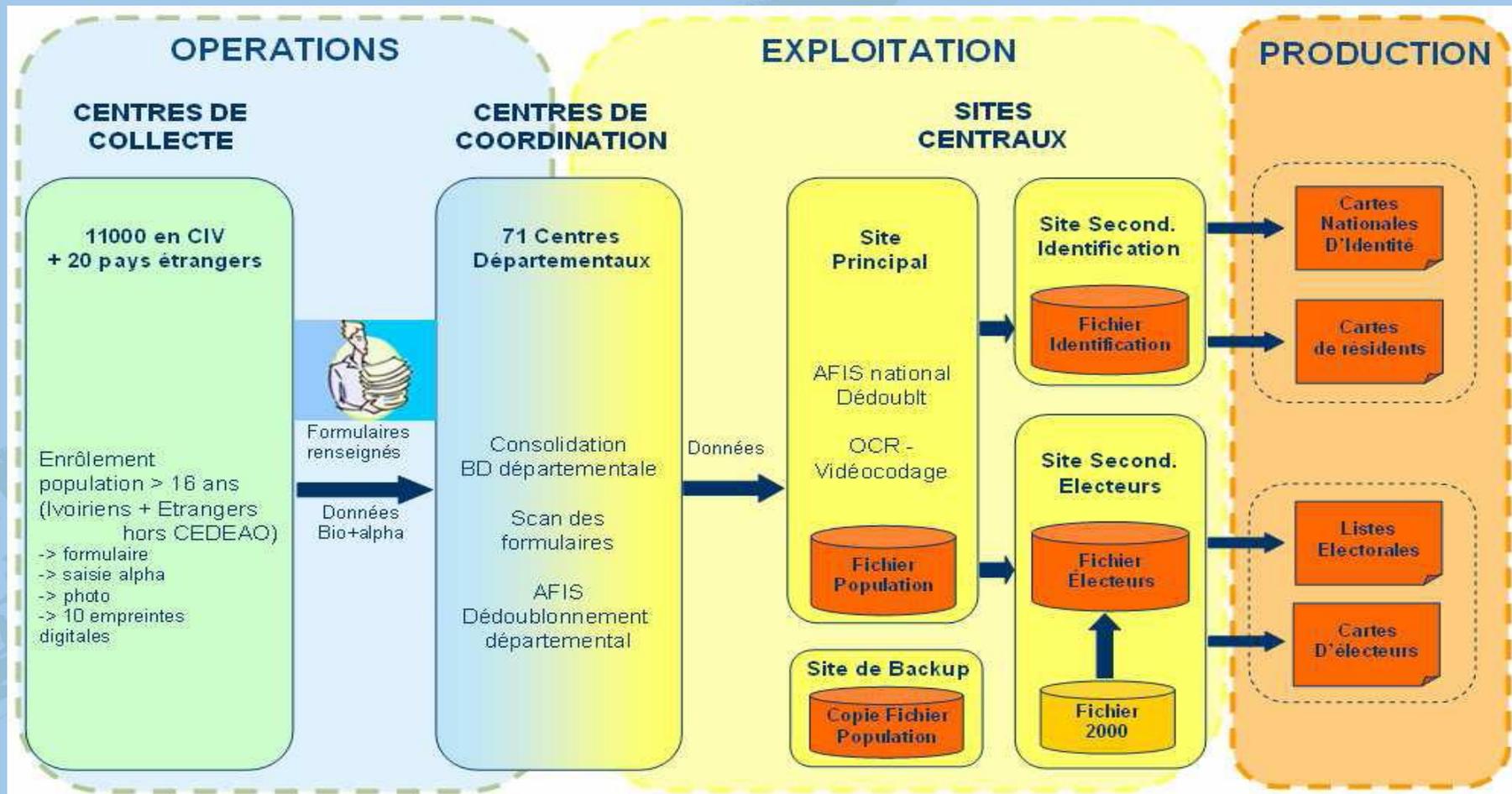
- Cabinet du Premier Ministre : Coordination des Programmes de sortie de crise dont font partie les opérations d'identification et de recensement électoral
- Commission Electorale Indépendante (CEI): Pilotage général de l'opération (placée sous son autorité et sa responsabilité) ; mise à disposition et aménagement de locaux dédiés aux traitements informatiques des données au niveau départemental (Centres de Coordination)
- Commission Nationale de Supervision de l'identification (CNSI) : supervision du volet identification et des activités de l'ONI ;
- Office National d'Identification (ONI) : Opérateur de l'identification ordinaire ;
- Institut National de la Statistique (INS) : Opérateur technique de l'identification et du recensement électoral (collecte et traitement des données) ;
- Opérateur Technique privé (choisi par voie d'appel d'offres international): Opérateur technique de l'identification et du recensement électoral, en collaboration avec l'INS. Prestations OPT objet d'une convention avec l'Etat de Côte d'Ivoire (Maître Ouvrage : Premier Ministre).



• Mode Opérateur synthétique



MODE OPERATOIRE GLOBAL

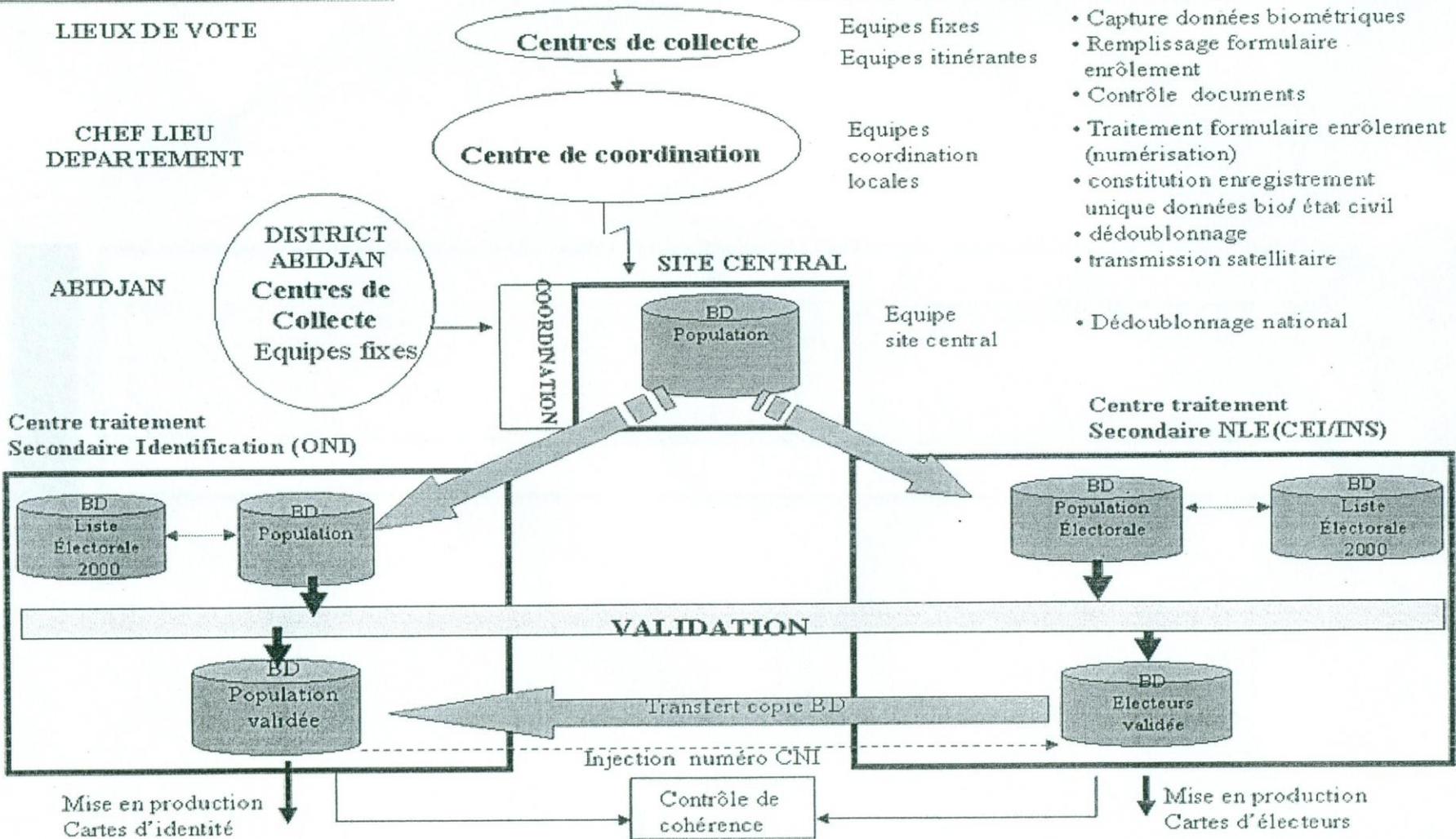


ORGANISATION GENERALE DU PROCESSUS

LIEUX GEOGRAPHIQUES

ACTEURS

MISSIONS



PROCESSUS DE COLLECTE & TRAITEMENT DES DONNEES

1- POPULATIONS CIBLES

- les Ivoiriens vivant en Côte d'Ivoire et les Ivoiriens vivant à l'Étranger, âgés de seize (16) ans et plus
- les étrangers hors CEDEAO, âgés de 16 ans et plus

2- L'ENROLEMENT IN SITU

2.1- Recueil des données au centre de collecte

- **Renseignement d'un formulaire unique à trois volets** dont le contenu et les spécifications sont définis par un arrêté du Premier Ministre.

Une fois dans le centre de collecte, le pétitionnaire, muni de ses pièces justificatives, suit le processus suivant :

- Vérification de son identité par le Chef de Centre et l'agent d'identification ;
- S'il a 17 ans au moins, vérification de son inscription (ou non) sur la liste électorale 2000 ;
- Recueil d'information sur son Lieu de Vote (LV) choisi pour les prochaines élections ;
- Renseignement du formulaire d'enrôlement par le pétitionnaire, l'agent d'identification, sous la supervision du Chef de Centre ;
- Signature du formulaire par le pétitionnaire.

► Pièces à fournir

- Ivoiriens inscrits sur la liste électorale 2000 :

Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu, quelle que soit sa date d'établissement ;

- Ivoiriens ne figurant pas sur la liste électorale 2000 :

Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu, quelle que soit sa date d'établissement.

► **Données alphanumériques** à transcrire

- Nom et prénoms du pétitionnaire
- Date et lieu de naissance
- Profession
- Sexe
- Nature et numéro de la pièce produite
- Adresse complète
- Nom et prénoms du père
- Nom et prénoms de la mère
- Lieu de vote (Commune, Ville, Village ou Quartier où l'intéressé souhaiterait voter).

Un volet du formulaire rempli est remis au pétitionnaire, un volet à l'ONI et les deux autres volets sont archivés par la CEI et l'Equipe-projet.

● **Capture des Données biométriques**

Photo

Empreintes digitales de tous les doigts des deux mains

Taille





Centre de Collecte Mémo Opérateur valise



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Identification de la Population et
Recensement Électoral

DÉMARRAGE



Batterie ou
alimentation secteur

Cordon alimentation connecté
à la valise **2**

Interrupteur de capture /
transfert photo
(doit être sur 1 au démarrage)

Cordon clavier connecté à la
valise **1**

Bouton « Marche/Arrêt » de l'appareil photo

Capteur d'empreintes

- 1. Ouvrez et installez la valise comme ci-dessus,**
- 2. Branchez le clavier,**
- 3. Branchez le cordon d'alimentation (soit du secteur, soit de la batterie),**
- 4. Positionnez et allumez l'appareil photo,**
- 5. Participez au test du capteur d'empreintes (auto-test).**

Document SSE-0000070153-01 11/08/2008

1

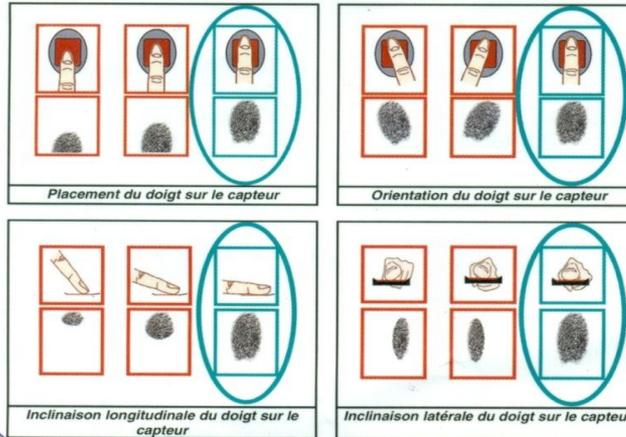


European Commission
Development and Cooperation DG
EuropeAid



3 Acquisition des empreintes

Capturez tous les doigts de la main droite, puis de la main gauche.
L'un des doigts (l'index par défaut) est capturé 2 fois.



La surface de l'empreinte doit être la plus large possible :
- le doigt doit donc être à plat et orienté dans les axes du capteur.

En vert :
acquisition correcte

4 Acquisition du portrait

1. Basculez l'interrupteur de capture/transfert photo sur « 0 » (mode capture),
2. Appuyez sur le bouton de capture de l'appareil photo,
3. Visualisez la photo et refaites-la si nécessaire en respectant les critères de qualité suivants :

L'ensemble de la tête doit être contenu et remplir l'intérieur de la zone :
- la tête est droite et dirigée vers l'objectif,
- le regard est aussi tourné vers l'objectif,
- les yeux sont bien visibles et ouverts,
- le visage a une expression neutre et la bouche est fermée,



- la tête doit être nue, sans couvre-chef, chapeau ou autre,
- rien ne masque le visage (vêtement, cheveux ou mains),
- aucun accessoire n'apparaît sur la photo,
- la photo est cadrée,
- le fond est homogène,
- la photo est nette et ne présente ni sur-exposition, ni sous-exposition.

4. Basculez l'interrupteur de capture/transfert photo sur « 1 » (mode transfert).

- **Saisie sur l'équipement de capture de toutes les informations figurant sur le formulaire.**
- **Attribution au requérant d'un numéro d'identification unique, généré automatiquement par l'appareil de capture, pour la « traçabilité » des données saisies**
- **Remise d'un récépissé d' enrôlement (numéro d'identification unique) au requérant.**

► **Onze Mille (11 000) centres de collecte** retenus par la CEI., repartis sur l'ensemble du territoire national et dans une vingtaine de Représentations diplomatiques ivoiriennes à l'étranger.

2. 2 – Entités opérationnelles

- **Equipes fixes : 6.000** , composées chacune de :

Un Chef de Centre résident (CEI)

Deux agents d'inscription chargés de renseigner le formulaire d' enrôlement (CEI;ONI)

Un agent d'enregistrement sur la liste électorale (INS)

Un agent d'enregistrement des données biométriques (OTP).

► **30.000 agents au total**

- **Equipes itinérantes : 2 000** (déplacement en milieu rural notamment, à la rencontre des populations), comprenant :

Un Chef d'Equipe (CEI)

Deux agents d'inscription chargés de renseigner le formulaire d' enrôlement (CEI;ONI)

Un agent d'enregistrement sur la liste électorale (INS)

Un agent d'enregistrement des données biométriques (OTP)

Un chauffeur (INS).

► **18. 000 agents au total**



- **Equipes de ramassage et d'approvisionnement** des centres (contrôleurs de l'Equipe-Projet de la Primature : collecte des formulaires renseignés, approvisionnement des centres de collecte en formulaires vierges et en fournitures techniques) : **nombre variable** suivant les Régions

► **500 agents au total**

2.3 - Centralisation – Compilation - Traitement - Transfert des données

- Centralisation des données recueillies dans les centres de collecte, au Centre de Coordination (Chef-lieu de Département administratif) de rattachement du centre de collecte,
- Validation technique, numérisation des formulaires remplis
- Réconciliation des données alphanumériques et biométriques de chaque requérant, dans un fichier unique , apurement des fichiers (premier traitement automatique - "matching" alphanumérique et biométrique - pour extraire les doublons éventuels)
 - Constitution des bases de données Départementales
 - Transmission au site central d'Abidjan, chaque soir, des fichiers constitués, par voie satellitaire (transfert automatisé- VSAT), puis par transport physique sur supports électroniques (dans le District d'Abidjan notamment)

2.4 – Constitution des Bases de Données Nationales

- Compilation, dédoublonnage national (2^e niveau de matching) pour extirper les doublons éventuels , et consolidation des données au **site central à Abidjan**
- Création de la **base de données « Population »** , alimentant **deux bases de données secondaires** :
 - la **base de données « Identification »** pour l'ONI
 - la **base de données « Electeurs »** pour la CEI.

► **1.065 agents Techniciens de traitement informatiques des données** (2.3 et 2.4)

➤ **DURÉE DE L'OPÉRATION D'ENRÔLEMENT** (*in situ*)

✓ *Prévisions initiales* : 1,5 mois (45 jours) ; Rendement journalier moyen / équipe: 50 – 60 pétitionnaires

✓ *Durée effective* : 9 mois (dont 4 d'activités réelles); Rendement effectif moyen sur la période travaillée : 25 pétitionnaires

➤ **RÉSULTATS GLOBAUX ENREGISTRÉS** (base de données Population et Election)

◆ **POPULATION CIBLE** (ivoiriens âgés de plus de 16 ans et étrangers hors CEDEAO) : **8 668 149**

◆ **POPULATION ENROLEE** : **6 636 263** (77 % environ)

Rejets (*) : 21 378

◆ **BASE DE DONNEES POPULATION** (brute) : **6 614 885**

Rejets (x) : 21 102

◆ **BASE DE DONNEES POPULATION** (nette) : **6 593 783**

1 - Ivoiriens de 18 ans et plus : 6 384 253 (électeurs potentiels)

2 - Ivoiriens de moins de 18 ans : 207 213

3 - Etrangers hors CEDEAO : 2 317



() Rejets opérés au niveau des Centres départementaux de Traitements Informatiques des données de l'enrôlement par les Comités Techniques d'Exploitation des Rapports informatiques - CTER (CEI-CNSI-ONI).*

Motifs : *formulaires orphelins ; doublons biométriques ; photos inexploitable ; formulaires inexploitable ; rejets techniques*

(α) Rejets opérés au niveau du site central (CTER)

Motifs : *date de pièce présentée à l'enrôlement incohérente ; incohérence entre pièces justificatives et données formulaires ; nom de jeune fille déclaré pour un homme ; non ivoirien enrôlé à l'étranger ; personne âgée de moins de 16 ans ; doublons biométriques ; pièce présentée à l'enrôlement non précisée ; résident étranger déclaré électeur à l'enrôlement ; Nom absent (non indiqué sur le formulaire par le requérant) ; Prénoms absents*



➤ PROCESSUS DE VALIDATION DES BASES DE DONNÉES POPULATION ET ELECTION

▪ **Objectif_:** confectionner une liste électorale « propre » et crédible

▪ **Procédure**

- Croisement de la Base de Données Population 2009 avec le fichier de référence 2000 et les fichiers historiques retenus par le Groupe de Travail Identification (GTI); fichiers « fusion Ivoiriens » et « fusion Etrangers »
- Constitution des Bases de Données Identification et Election
- Production- Publication - Affichage de la Liste Electorale Provisoire (Base de Données Election);
- Consultation par le public de la liste électorale provisoire affichée dans les centres de collecte;
- Recueil et traitement des réclamations des populations – traitement du contentieux de l’inscription sur la liste électorale (volets administratif et judiciaire);
- Suivi & validation des décisions des Commissions Electorales Locales, et prise en compte des décisions des Tribunaux de Première Instance, par les Comités de suivi-validation quadripartites CEI-CNSI-ONI-INS ;
- Saisie par les Opérateurs Techniques des décisions des Comités de suivi-validation, puis transmission des fichiers corrigés au site central pour intégration (par les Opérateurs Techniques) des modifications dans la Base nationale de Données Election (fichier électoral définitif) ;
- Production et remise des rapports de modification de la base générale de données Election établis par les Opérateurs Techniques, aux autorités ivoiriennes compétentes ;
- Validation des rapports de modification- Consolidation des bases de Données Population & Election.

Les étapes de la validation (après le processus de croisement informatique des fichiers Population et Historiques)

■ Etape 1

- Production de la liste provisoire par les Opérateurs Techniques et remise de la liste aux Autorités ivoiriennes compétentes

■ Etape 2

- Publication de la Base de Données Population et de la Liste Electorale Provisoire (LEP) pour consultation par les populations intéressées

▶ **Publication - consultation effectuée sous trois formes et en trois étapes :**

- mise en ligne de la Base de Données Election, sur le site Internet de la CEI, www.ceici.org, et ouverture de sa consultation
- ouverture d'une consultation de la Base, par SMS, via les réseaux de téléphonie cellulaire, et mise en place d'un centre d'appel,
- affichage de la LEP dans les lieux d'enrôlement (11.000 environ en CI et dans 19 pays - Représentations diplomatiques ivoiriennes à l'étranger)

■ Etape 3

- Ouverture du contentieux de l'inscription sur la liste électorale
 - volet administratif: recueil et traitement des réclamations et des litiges éventuels, par des Comités quadripartites CEI-CNSI-ONI-INS dans les Centres de Coordination
 - volet judiciaire: Tribunaux de Première Instance

▶ **Durée de traitement du contentieux :**

- volet administratif : 30 jours (prévision initiale)
- volet judiciaire (tribunaux de 1^{ère} instance) : 8 jours suivant la saisine



■ Etape 4

○ Intégration dans la base de données Election, par les Opérateurs techniques, des modifications apportées par les **Autorités ivoiriennes compétentes**, suite aux décisions rendues par les Tribunaux et à la validation des listes au niveau des Centres de Coordination.

■ Etape 5 :

○ Production et remise aux Autorités ivoiriennes compétentes des rapports de modification de la base générale de données Election établis par les Opérateurs Techniques.

■ Etape 6 :

○ Validation de la base générale de données Election par les Autorités ivoiriennes compétentes (après des vérifications ultimes opérées sur base de Registres d'Etat civil)

■ Etape 7

○ Production des listes électorales définitives par les Opérateurs techniques

NB : le système informatique ne permet aucune possibilité d'ajout , à posteriori , aux listes électorales, de pétitionnaire qui n'aurait pas été enrôlé pendant la période d'enrôlement.



MODE OPERATOIRE DU CROISEMENT DES FICHIERS (schéma de principe)

- **Objectif:** apurer les Bases de Données Population et Election de toutes les personnes n'ayant pas la nationalité ivoirienne (et ne devant donc pas figurer sur la liste électorale des scrutins de sortie de crise)
- **Procédure:**
 - Constitution de fichiers uniques dits « Fusion » à partir des différents fichiers historiques
 - Fichier « Fusion Ivoiriens »
 - Fichier « Fusion Etrangers »
 - Croisement du fichier de référence (LE 2000) avec la nouvelle base de données population 2008-2009
 - Croisement du fichier résiduel (personnes de la base 2008-2009 ne figurant pas sur la LE 2000) résultant du premier croisement, avec chacun des fichiers « fusion »
 - Constitution du fichier final Population et Election 2009

LISTE DES FICHIERS HISTORIQUES RETENUS (par le GTI)

Listes Electorales 1990 et 1995

Fichier Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998 (RGPH 98)

Fichier CNPS (gestionnaire couverture sociale et pensions agents secteur privé)

CGRAE (gestionnaire couverture sociale et pensions agents secteur public)

Solde (agents de l'Etat)

Naturalisés

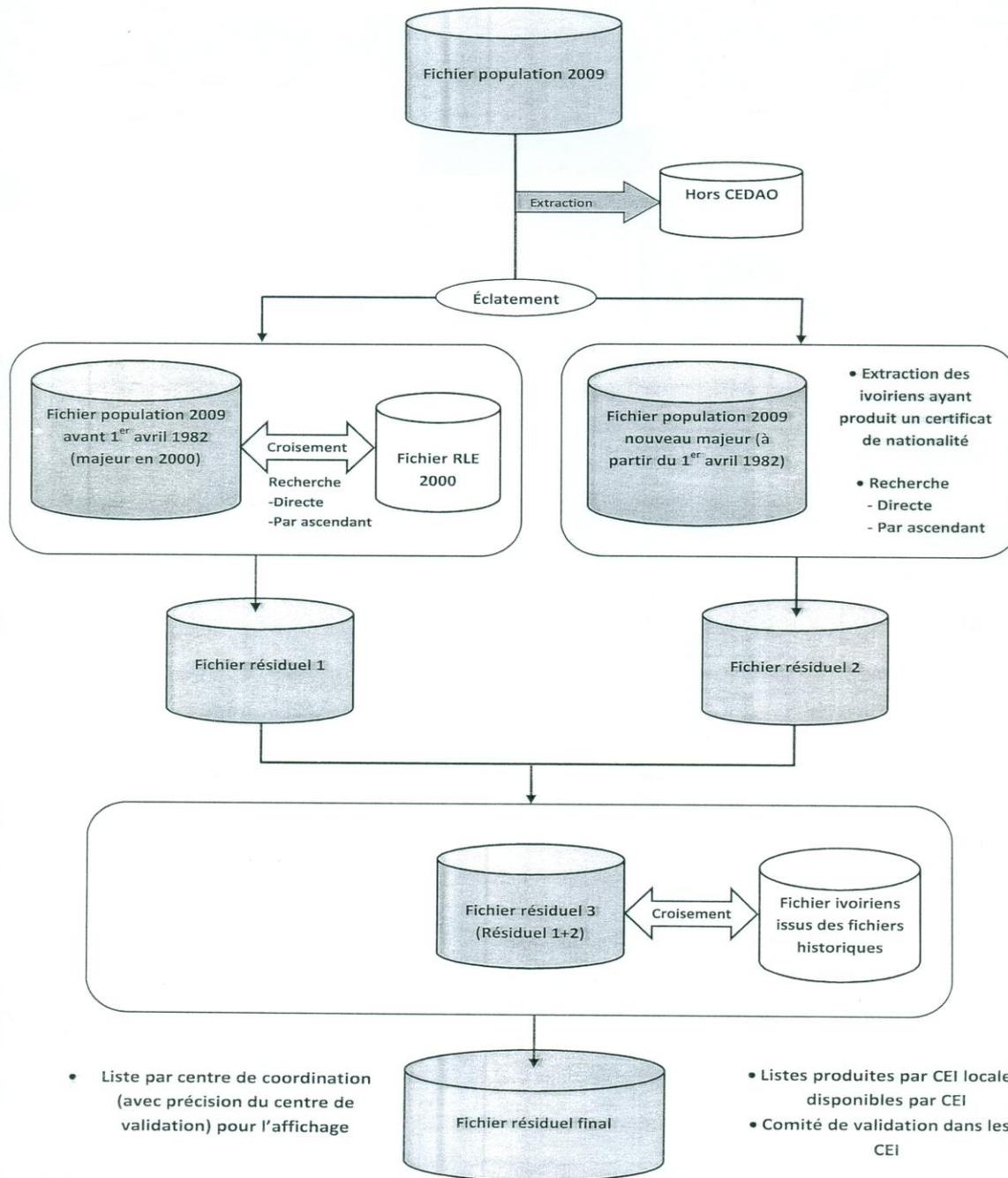
CNI vertes

Etat Civil

Cartes de séjour ressortissants CEDEAO et hors CEDEAO



SCHEMA DES CROISEMENTS AVEC FICHIERS HISTORIQUES



➤ RÉSULTATS FINAUX ENREGISTRÉS

◆ BASE DE DONNEES ELECTION : 6 384 253 inscrits (6 593 783 dans la Base Population)

✓ **Fichier Electoral Définitif** (ivoiriens de 18 ans et plus) : **5 725 722** (pétitionnaires croisés positivement avec les fichiers historiques lors des traitements informatiques - électeurs potentiels)

✓ **Fichier Pétitionnaires « ajournés »** à l'issue des croisements , puis des vérifications de la liste électorale provisoire par l'Etat civil : **658 531**

(pétitionnaires croisés négativement avec les fichiers historiques des ivoiriens ou positivement avec les fichiers des étrangers, ou non retrouvés dans les Registres d'Etat civil de leur lieu de naissance présumé –► nationalité ivoirienne restant à justifier) **dont 47.000 environ à re-enrôler** (*dossiers rejetés lors des traitements informatiques pour des raisons d'ordre technique : données biométriques ou formulaires inexploitable*)

◆ TITRES D'IDENTITE ETABLIS

✓ Cartes d'identité : **5 932 935**

- ivoiriens de 16 – 17 ans (non électeurs) : **207 213**
- ivoiriens de 18 ans et plus : **5 725 722**

✓ Cartes d'électeur (ivoiriens de 18 ans et plus – électeurs légaux) : **5 725 722**

V) COÛT ET FINANCEMENT

5.1- Prestations Opérateur Technique Privé (Fourniture et mise en œuvre du Système Intégré) :

▶ **133 Milliards F CFA (203 Millions d'Euros ; environ 266 Millions USD)**

- **Equipements et Matériels : 71 136 130 Euros**, dont **7 901 077** pour les **équipements d'enregistrement électronique (6 000 kits; soit environ 1 317 Euros ou 1 728 USD / kit)**
- **Mise en œuvre (convention de base): 30 489 803 Euros**
- **Mise en œuvre (avenant conventions de base : prolongations délais initiaux d'intervention, prestations additives suite ajustements Mode opératoire des opérations, renforcement des capacités des structures nationales, etc.) : 100 978 811 Euros**

5.2- Prestations Structures Nationales impliquées (Enrôlement : personnels, traitements informatiques, campagnes de sensibilisation des populations, logistique diverse -> aménagement locaux Centres Coordination et sites secondaires – déploiement équipes enrôlement en CI et à l'étranger, etc.) :

▶ **23 Milliards F CFA (35 Millions d'Euros; environ 46 Millions USD)**

soit un coût total de 156 Milliards de F CFA (237 820 467 Euros ou 312 Millions USD)

5.3 – Sources financement

- **Etat Côte-d'Ivoire : 154 Milliards F CFA**
- **Union Européenne : 2 Milliards F CFA (environ 3 Millions d'Euros; 4 Millions USD)**
 - ▶ appui aux Structures Nationales: per diems et déploiement des agents enrôleurs

VI) CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES

❖ **Couplage des opérations, Identification de la population et Recensement électoral**

- ✓ Lourdeur de « l'attelage » (5 structures autonomes impliquées dans l'exécution des opérations sur le terrain, le processus de validation des bases de données).
- ✓ Lourdeur de la logistique déployée
- ✓ Retard dans la conduite, par le Gouvernement, d'opérations liées au processus électoral et notamment les audiences foraines et la reconstitution des registres de l'état civil détruits ou perdus (opérations alimentant le recensement électoral).

❖ **Manque de collaboration voire manœuvres dilatoires de blocage ou de ralentissement du processus, de certaines formations politiques**

- ✓ « paradoxe » : volonté affirmée par toutes les formations et groupements politiques de disposer d'un outil d'enregistrement électronique des électeurs permettant de lutter efficacement contre toute fraude d'inscription sur la liste électorale, et dans le même temps, grande suspicion à l'égard de cet outil choisi et exploité de commun accord.
- ✓ remise en cause fréquente du Mode Opérateur du processus par certaines formations politiques, ayant entraîné plusieurs ajustements de celui-ci et de multiples prolongation des délais d'exécution des opérations.
- ✓ émergence de contentieux tous azimuts lors du traitement/validation de la liste électorale provisoire en vue de l'établissement-publication de la liste électorale définitive, ayant même entraîné la dissolution de la CEI à trois mois de la tenue du scrutin présidentiel.



❖ **Suspicion sur l'utilisation des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans la gestion des processus électoraux**

Outil perçu par certaines formations politiques comme un moyen détourné voire une manœuvre visant à constituer un « bétail électoral » pour leurs adversaires (enjeu de l'opération réduit à une « bataille » féroce pour la maîtrise de la Liste Electorale Définitive)

Insuffisance de culture démocratique et manque de confiance entre les acteurs politiques

❖ **Lenteur dans la mise en place des financements**

✓ Non respect par l'Etat des échéanciers de paiement des différentes Structures intervenantes résultant de ses difficultés de trésorerie (mise à disposition tardive et " parcimonieuse" des ressources attendues de l'Etat ayant entraîné des grèves répétées des agents enrôleurs notamment)

✓ Aucune implication-contribution financière des bailleurs de fonds dans le financement de l'acquisition et mise en œuvre du Système intégré d'enregistrement électronique et de traitement informatique des données

✓ Paiement en devises (Euros) des prestations de l'Opérateur Technique privé

❖ **Caractère aléatoire du dispositif de sécurisation du processus**

✓ Insuffisance des moyens logistiques du Centre de Commandement Intégré (CCI)

❖ **Lenteur dans l'adoption des textes légaux et règlementaires d'encadrement du processus**

✓ Laxisme voire manque de volonté politique de certaines Autorités compétentes impliquées.



VII) ENSEIGNEMENTS TIRES ET RECOMMANDATIONS

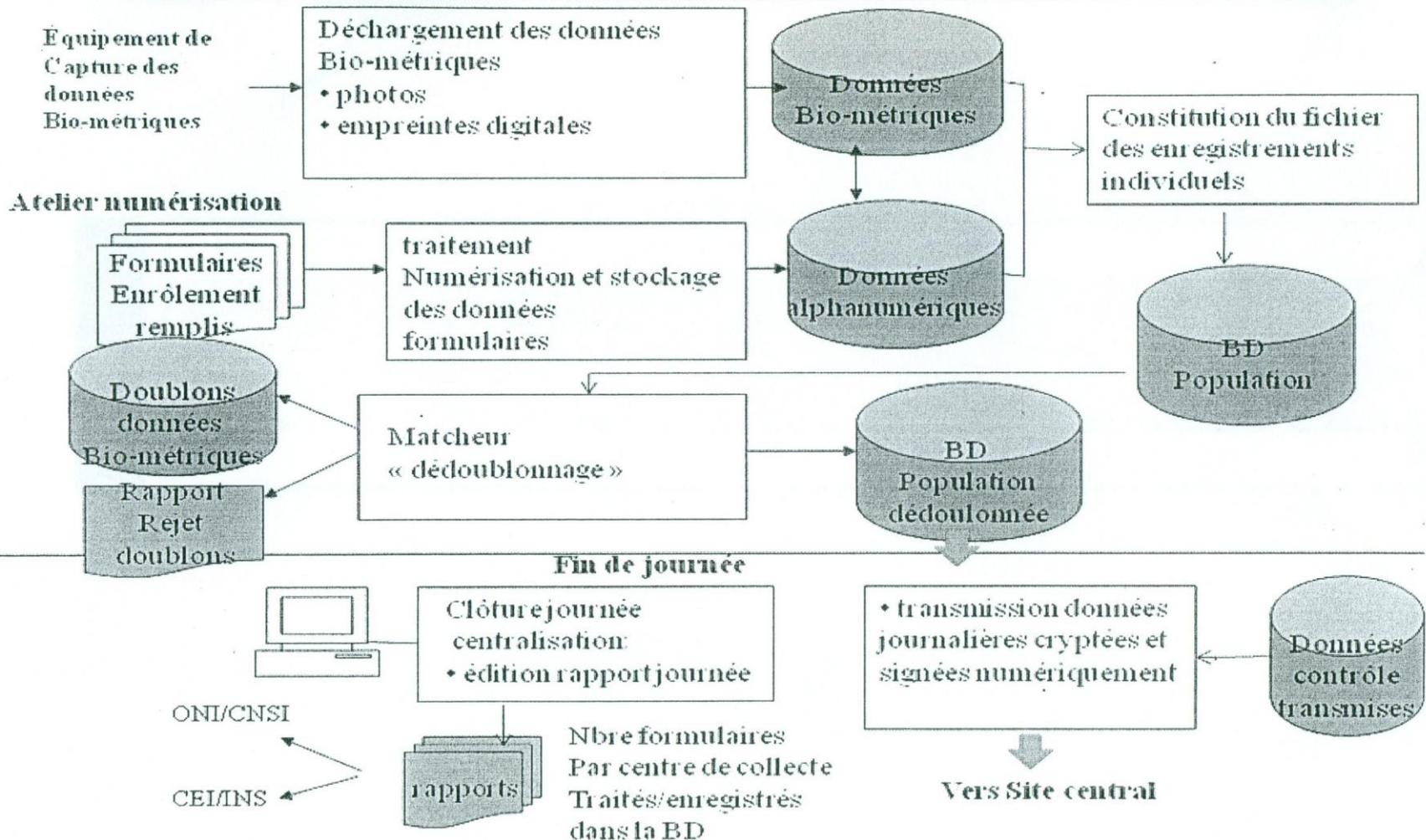
- ❖ Opérer le choix de l'utilisation des TIC dans un contexte politique favorable
- ❖ Séparer le processus d'identification de la population de celui d'enrôlement des électeurs
- ❖ Nécessité d'une implication forte des Pouvoirs publics dans le financement des opérations d'enregistrement-enrôlement des électeurs (dans un souci d'appropriation et de pérennisation des systèmes acquis)
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des Structures nationales en charge des opérations d'enregistrement – enrôlement des électeurs
- ❖ Définir et adopter formellement au préalable le cadre juridique de l'utilisation des TIC dans les processus d'identification - enregistrement - enrôlement de la population et du corps électoral.



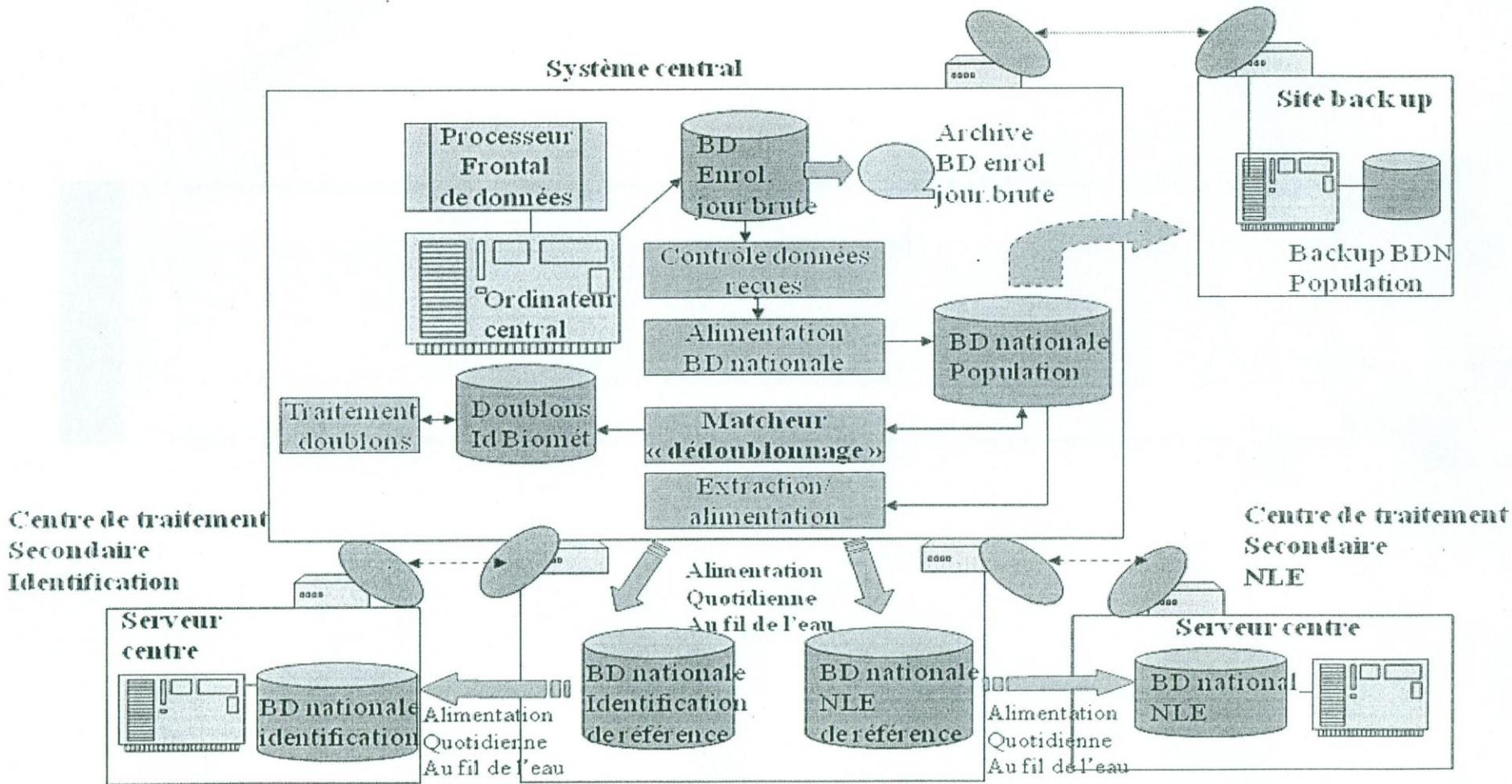
ANNEXES



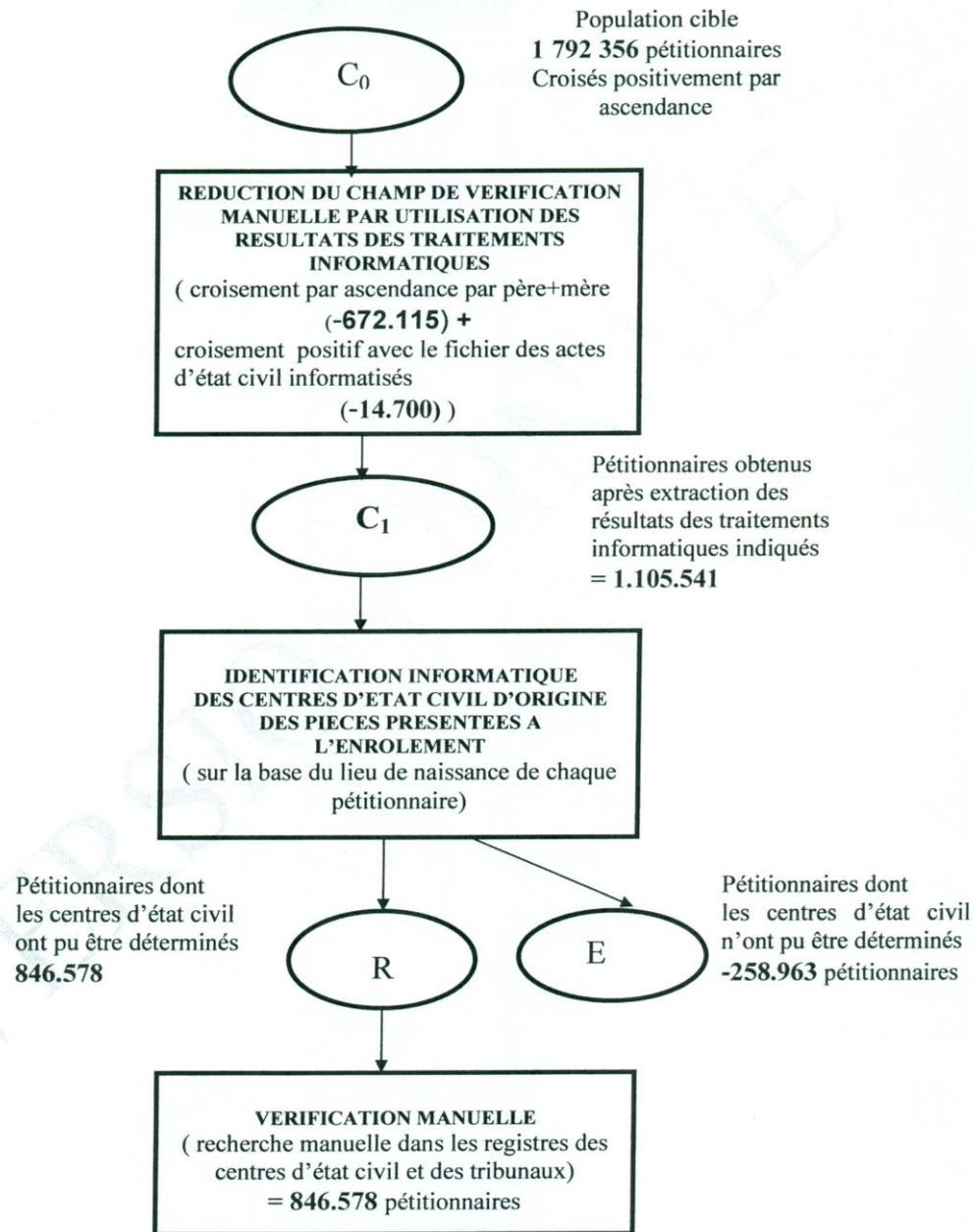
**CENTRALISATION EN ROULEMENT
CENTRE DE COORDINATION
(Chefs-lieu de préfecture)**



SYSTEME CENTRAL AVEC SITE DE BACKUP



SCHEMA DE DETERMINATION DE LA POPULATION A VERIFIER MANUELLEMENT



ANOMALIES ET LITIGES

RELEVES DANS LA BASE DE DONNEES ELECTION

ANOMALIES (sur les fiches d'identification des requérants)

Nationalité non déclarée

Signature du pétitionnaire absente

Signature de l'agent d'identification absente

Signature de l'agent de recensement électoral absente

Date de pièce présentée à l'enrôlement incohérente

Pièce présentée à l'enrôlement non précisée

Doublon pièce (1)

Doublon alphanumérique (2)

Incohérence entre pièces justificatives et données formulaire

LITIGES

Croisement avec le fichier fusion CIV : OUI ou NON

Croisement positif avec le fichier fusion étranger: OUI ou NON

(1) : Même type de pièce reçue de requérants différents (Acte naissance ; Jugement supplétif ; Plumitif ; etc ...) ayant les mêmes références suivantes: numéro, année d'établissement, date de naissance

(2) : Données alphanumériques d'état civil (de requérants différents) très similaires

